Sujet: [INTERNET] Contribution négative au projet Paizay-Naudouin-Embourie

De: Christian Martin < christian.martin-ds@orange.fr>

Date: 08/11/2021 09:45

Pour: pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur, nous ne pouvons plus accepter la saturation éolienne qui envahit notre environnement. Passer d'un paysage de campagne que nous avons toujours apprécié puisque nous avons choisi d'y vivre, à une zone industrielle, devient intolérable. A 360° autour de soi notre vision est aujourd'hui accaparée par ces engins monstrueux de jour comme de nuit. Les nuisances sonores, visuelles, liées aux infra-sons perturbent le bien-être des populations. La réalité des effets négatifs sur la santé a d'ailleurs été reconnu récemment par la cour d'appel de Toulouse. La raison essentielle de leur mise en place serait la lutte contre le réchauffement climatique. De qui se moque t-on? Nous produisons l'électricité la plus décarbonée au monde grâce au nucléaire et à l'hydroélectricité. L'éolien produit une énergie intermittente et non pilotable, nécessitant en l'absence de vent de mettre en route des centrales à charbon, à fuel ou à gaz fortement émettrices de gaz à effet de serre…cherchez l'erreur! Je vous demande Monsieur le commissaire-enquêteur de donner un avis négatif à ce projet pour épargner notre environnement. En particulier sacrifier, sans aucune justification écologique si ce n'est l'intérêt financier de promoteurs éoliens sans scrupules, le château de Saveilles, un patrimoine exceptionnel conservé grâce à la persévérance de plusieurs générations d'une même famille, est inacceptable. Veuillez croire Monsieur en l'assurance de mes sentiments respectueux. Dr Christian MARTIN 79190 Montalembert.

Envoyé de mon iPad

Envoyé de mon iPhone

Envoyé de mon iPhone

De: Pauline du Chazaud <pduchazaud@gmail.com>

Date: 08/11/2021 10:37

Pour: pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je m'oppose fermement à ce projet qui dénaturera indéniablement le château de Saveilles et ses envions.

Cordialement, P du Chazaud

De: Suzanne Salmon <suzannesalmon@sky.com>

Date: 08/11/2021 13:36

Pour: pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Je vous écris pour exprimer mon vif mécontentement face à la destruction gratuite de la campagne des Deux-Sèvres.

Des personnes se sont installées dans cette région pour profiter de la paix et de la tranquillité de la campagne française, pour la voir transformée en une version du 21e siècle de la révolution industrielle.

La valeur et la désirabilité de nos propriétés ont été diminuées, et partout où nous regardons, nous voyons de plus en plus de ces monstruosités.

Bien que je comprenne le besoin d'énergie renouvelable, pourriez-vous expliquer pourquoi, numériquement, les Deux Sèvres semblent avoir été choisies pour l'installation d'un autre parc éolien ?

Sincerement

Suzanne Salmon

Sujet: [INTERNET] ENQUÊTE PUBLIQUE, SARL CHAMPS PHYSALIS, commune de Paizay-Naudouin-Embourie

De: Marcel Puygrenier < marcel.puygrenier@gmail.com >

Date: 08/11/2021 14:08

Pour: pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Marcel PUYGRENIER 4 Lieu dit Bachellerie 16420 Saulgond marcel.puygrenier@gmail.com

Observations enquête publique projet éolien de la SARL CHAMPS PHYSALIS

Monsieur Patrice LAMANT Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire,

Je vous prie de donner un avis défavorable à ce projet pour la raison suivante:

- la présence d'éoliennes peut être dangereuse pour la santé, la cour d'appel de Toulouse reconnait que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé.
- personnellement j'habite à 1 700 m du parc éolien de Lesterps/Saulgond. Les aérogénérateurs ont été mis en service en 2011 et depuis 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être liés au fonctionnement de cette installation.
  - ci-dessous et en pièce jointe un article de France bleu Hérault :

 $https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/des-eoliennes-du-parc-regional-du-languedoc-roussillon-nefastes-pour-des-habitants-du-tarn-163593376\underline{1}$ 

### Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un exploitant condamné dans le Tarn

Mercredi 3 novembre 2021 à 18:22 - Par Stefane Pocher, France Bleu Hérault

C'est une première en France : la cour d'appel de Toulouse reconnait que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé. L'exploitant a été condamné à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros.

"C'est un soulagement. Vous n'imaginez pas. Notre joie est immense. Notre souffrance est enfin reconnue après tant d'années de procédure judiciaire." Christel et Luc Fockaert savourent ce qui leur

paraissait impossible il y a encore six ans. Ce couple de Belges vient de gagner en appel contre les exploitants d'un parc éolien installé sur les hauteurs de Fontrieu, dans le parc régional du Haut Languedoc.

#### Des éoliennes nuisibles pour les riverains

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé. Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse. La souffrance dénoncée et la dévaluation de la maison des Fockaert sont reconnus en appel, ce qui n'avait pas été le cas en première instance. "C'est inédit en France sur le plan sanitaire" précise Alice Terrasse l'avocate des plaignants.

Les éoliennes ont été installées sur les hauteurs de Fontrieu en 2008 sur un terrain communal. Du village, l'équipement est invisible, mais **le bruit est perceptible pour les plus proches riverains** en fonction de l'orientation du vent dominant (nord-ouest) et de la puissance des éoliennes installées sur des têtes rotatives. Les lumières blanches, agressives de jour comme de nuit suite à un dysfonctionnement technique ont été remplacées par un éclairage rouge dès 2015. C'est à dire, sept ans après leur mise en fonctionnement.

"Nous avons passé des heures à tenter de joindre un technicien. Personne ne répondait. Nous avons été abandonnés à notre sort", expliquent-ils. L'éolienne la plus proche se trouve en effet à 700 mètres de leur habitation.

En 2015, les plaignants décident de quitter le corps de ferme acheté en 2004. L'habitation avait été rénovée et en partie transformée en gîte. "Vivre ici, était devenu insupportable. Les premiers symptômes ne sont pas apparus immédiatement" précisent Christel et Luc.

### Maux de tête, vertiges, fatigue, acouphènes, tachycardie, perte de connaissance



"Notre calvaire est enfin reconnu. Nous espérons que cette victoire donnera du courage à d'autres victimes"- Chritelle et Luc Fockaert.

En première instance, ce couple a été débouté par le tribunal de Castres début 2020. Christel et Luc réclamaient 350.000 euros de dommages-intérêts. Les juges reconnaissaient à l'époque les nuisances sonores, mais pas de manière anormale. La cour d'appel de Toulouse n'a pas la même lecture des expertises réalisées : elle reconnait la **réalité d'un syndrome des éoliennes**, entraînant une altération de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue, selon des riverains. Le syndrome des éoliennes est **une maladie non reconnue comme telle**, mais qui impacte les personnes vivant à proximité. En France, la distance entre habitations et éoliennes est fixée à 500 mètres.

## Le syndrome des éoliennes toucherait de plus en plus de personnes vivant à proximité d'éoliennes

Le parc régional du Haut Languedoc est le parc le plus impacté en Occitanie par ces équipements. L'autorisation porte sur 300 ouvrages au grand maximum, 80 % des équipements ont été installés. Les préfets de l'Hérault et du Tarn se sont engagés à ce que le seuil ne soit pas dépassé, assure Emmanuel Forichon, représentant dans le Tarn du collectif <u>Toutes nos Energies</u>, opposé à la prolifération de l'industrie éolienne dans les territoires ruraux.

"Il faut que les pouvoirs publics aient une vraie prise de conscience. Ils ne peuvent pas être toujours dans le déni. Les éoliennes sont source de nuisances sonores et visuelles. Et aujourd'hui, le tribunal le confirme, elles ont un impact sur la santé."

"Ce jugement doit servir d'exemple et en inciter d'autres à déposer des recours"- Emmanuel Forichon, du collectif Toutes nos Energies	
Les exploitants du parc éolien vont devoir indemniser les riverains à hauteur de <b>110.000 euros</b> (dommages-intérêts et remboursements de frais). Ils avaient jusqu'au 8 octobre dernier pour s pourvoir en cassation. Ce n'est pas le cas, assurent les plaignants.	e
Cette information doit être portée à la connaissance du public et spécialement aux élus qui sont invités à donner leur a	vis.
Vous remerciant de prendre en compte cette information,	
Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur , l'expression de ma respectueuse considération.	
Marcel Puygrenier	
─Pièces jointes :	
Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un exploitant condamné dans le 30 octe Tarn.pdf	ts



https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/des-eoliennes-du-parc-regional-du-languedoc-roussillon-nefastes-pour-des-habitants-du-tarn-1635933761

# Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un exploitant condamné dans le Tarn

Mercredi 3 novembre 2021 à 18:22 -Par Stefane Pocher, France Bleu Hérault

C'est une première en France : la cour d'appel de Toulouse reconnait que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé. L'exploitant a été condamné à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros.



Eoliennes installées sur les hauteurs de Fontrieu dans le Tarn © Radio France - Stéfane Pocher

C'est un soulagement. Vous n'imaginez pas. Notre joie est immense. Notre souffrance est enfin reconnue après tant d'années de procédure judiciaire." Christel et Luc Fockaert savourent ce qui leur paraissait impossible il y a encore six ans. Ce couple de Belges vient de gagner en appel contre les exploitants d'un parc éolien installé sur les hauteurs de Fontrieu, dans le parc régional du Haut Languedoc.

Des éoliennes nuisibles pour les riverains

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé. Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse. La souffrance dénoncée et la dévaluation de la maison des Fockaert sont reconnus en appel, ce qui n'avait pas été le cas en première instance. "C'est inédit en France sur le plan sanitaire" précise Alice Terrasse l'avocate des plaignants.

Les éoliennes ont été installées sur les hauteurs de Fontrieu en 2008 sur un terrain communal. Du village, l'équipement est invisible, mais **le bruit est perceptible pour les plus proches riverains** en fonction de l'orientation du vent dominant (nord-ouest) et de la puissance des éoliennes installées sur des têtes rotatives. Les lumières blanches, agressives de jour comme de nuit suite à un dysfonctionnement technique ont été remplacées par un éclairage rouge dès 2015. C'est à dire, sept ans après leur mise en fonctionnement.

"Nous avons passé des heures à tenter de joindre un technicien. Personne ne répondait. Nous avons été abandonnés à notre sort", expliquent-ils. L'éolienne la plus proche se trouve en effet à 700 mètres de leur habitation.

En 2015, les plaignants décident de quitter le corps de ferme acheté en 2004. L'habitation avait été rénovée et en partie transformée en gîte. "Vivre ici, était devenu insupportable. Les premiers symptômes ne sont pas apparus immédiatement" précisent Christel et Luc.

Maux de tête, vertiges, fatigue, acouphènes, tachycardie, perte de connaissance

"Notre calvaire est enfin reconnu. Nous espérons que cette victoire donnera du courage à d'autres victimes"- Chritelle et Luc Fockaert.

En première instance, ce couple a été débouté par le tribunal de Castres début 2020. Christel et Luc réclamaient 350.000 euros de dommages-intérêts. Les juges reconnaissaient à l'époque les nuisances sonores, mais pas de manière anormale. La cour d'appel de Toulouse n'a pas la même lecture des expertises réalisées : elle reconnait la **réalité d'un syndrome des éoliennes**, entraînant une altération de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue, selon des riverains. Le syndrome des éoliennes est **une maladie non reconnue comme telle**, mais qui impacte les personnes vivant à proximité. En France, la distance entre habitations et éoliennes est fixée à 500 mètres.

Le syndrome des éoliennes toucherait de plus en plus de personnes vivant à proximité d'éoliennes

Le parc régional du Haut Languedoc est le parc le plus impacté en Occitanie par ces équipements. L'autorisation porte sur 300 ouvrages au grand maximum, 80 % des équipements ont été installés. Les préfets de l'Hérault et du Tarn se sont engagés à ce que le seuil ne soit pas dépassé, assure Emmanuel Forichon, représentant dans le Tarn du collectif <u>Toutes nos Energies</u>, opposé à la prolifération de l'industrie éolienne dans les territoires ruraux.

"Il faut que les pouvoirs publics aient une vraie prise de conscience. Ils ne peuvent pas être toujours dans le déni. Les éoliennes sont source de nuisances sonores et visuelles. Et aujourd'hui, le tribunal le confirme, elles ont un impact sur la santé."

"Ce jugement doit servir d'exemple et en inciter d'autres à déposer des recours"-Emmanuel Forichon, du collectif Toutes nos Energies

Les exploitants du parc éolien vont devoir indemniser les riverains à hauteur de **110.000 euros** (dommages-intérêts et remboursements de frais). Ils avaient jusqu'au 8 octobre dernier pour se pourvoir en cassation. Ce n'est pas le cas, assurent les plaignants.

Ces éoliennes constituent une manne financière pour les collectivités : les six éoliennes de Fontrieu rapportent 100.000 euros par an à la communauté de communes.

De: pdejerphanion <pdejerphanion@gmail.com>

Date: 08/11/2021 14:18

Pour: pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous faire part de mon opposition à ce projet.

- le bilan carbone complet (transport des matériaux, énergie pour les produire) de ce projet est peu positif.
- le démentèlement et la provision pour les coûts induits n'a pas été prévue
- dénaturation du paysage de nos campagnes de France
- un positionnement en agglomération serait plus approprié, autant d'un point de vue architectural que d'un point de vue rapport consommation production
- non prise en compte du patrimoine historique de la région
- quid du syndrome éolien reconnu par lancour d'appel de Toulouse ?

Merci de bien vouloir renoncer à ce projet,

Bien cordialement, Pierre de Jerphanion

De: Michel SAMBUSSY < michelsambussy@orange.fr>

Date: 08/11/2021 15:22

Pour: "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" < pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

```
Envoyé depuis l'application Mail Orange

mail transféré
-------
Le 08/11/2021, à 15:18, Michel SAMBUSSY a écrit :

Envoyé depuis l'application Mail Orange

mail transféré
------------------
Le 07/11/2021, à 19:13, Michel SAMBUSSY a écrit :
```

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Beaucoup d'études hypocrites pour justifier, l'arnaque des éoliennes, dont le rendement n'est que de 23% de la puissance affichée .Arrêtons de massacrer la ruralité et de détruire les atouts touristiques de notre pays.La CSPE qui subventionne ce crime , devrait être supprimée pour redonner du pouvoir d'achat,au lieu d'alimenter les escros de l'éolien. Supprimer les subventions pour calmer les enjeux financiers.Reliser les études documentées du Professeur Jancovici plutôt que le baratin mercantile des professionnels de l'éolien. Ne trahisez pas le fond de votre pensée Monsieur le Commissaire enquêteur. L'éolien a montré ses limites en tant que source d'énergie. Epargnez notre environnement .Non à l'encerclement. Non aux éoliennes. Michel SAMBUSSY.

**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien des Chaumes **De :** François Henri d'Hotelans <fhbh@orange.fr>

**Date**: 08/11/2021 16:32

**Pour:** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Protégeons nos villages, notre patrimoine historique, nos châteaux qui font le charme de notre pays. Pourquoi planter des éoliennes dans des sites remarquables qui font le charme de notre pays? Pourquoi attiser la colère des Français en plantant des machines qui à proximité des villages nuisent à la tranquilité, parfois même à la santé des habitants? Le devoir de protéger les Français est également une des attributions du Préfet.

Nous comptons sur votre compréhension de cet enjeu fondamental.

Respectueusement,

François-Henri d'Hotelans

De: "Yves Aubin" < yvesaubin@wanadoo.fr>

Date: 08/11/2021 17:11

Pour: obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

**De :** Yves Aubin [mailto:yvesaubin@wanadoo.fr] **Envoyé :** vendredi 5 novembre 2021 10:57 **À :** 'pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr'

Objet: Parc éolien des Chaumes - Paizay-Naudouin - ma Contribution

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur Je m'associe à mon tour aux opposants de l'installation de ces éoliennes. C'est une offense à tous ceux qui veulent préserver notre patrimoine. Et une installation coûteuse et inutile, qui va être bientôt dépassée. Notre députée sud-Deux Sèvres, Delphine Batho – gauche, écologiste – estime qu'il ne faut plus construire d'éoliennes. Alors pourquoi à Saveilles ! Il faut se mobiliser contre. Yves et Hélène Aubin, Saint-Léger de La Martinière – Melle (79).



Garanti sans virus. www.avg.com

De: Alice de Parcevaux <alice.deparcevaux@gmail.com>

Date: 08/11/2021 19:55

**Pour:** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Monsieur,

Nous vous demandons instamment de renoncer au projet d'installation de quatre éoliennes de 186m de hauteur en bout de pale du village pittoresque de Saveilles, qui défigurerait notamment le site du château.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire à l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier et Alice de Parcevaux, Neveux du propriétaire.

Envoyé de mon iPhone

De: Blandine dml <blandinedml@hotmail.com>

Date: 08/11/2021 21:45

Pour: "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

#### Monsieur,

Pourquoi continuer à détruire les paysages charentais et diminuer l'intérêt touristique de la Charente ? Qui voudra venir s'installer au pied d'un champ d'éolienne ?

Les éoliennes détruisent le paysage et peuvent altérer la qualité de vie des personnes habitant à proximité.

Les éoliennes écologiques ? et pour combien d'années ?

Dans 30 ans que ferons nous des pales qui ne sont pas recyclables? Que ferons nous des 1500 tonnes de bétons et ferrailles enterrés au pied des éoliennes ?

Que ferons-nous de ses sols rendus stériles par tous ces matériaux?

L'énergie n'est-elle pas l'affaire de tous ? Pourquoi est-ce des sociétés privées financées pour la plupart des pensions étrangers qui portent ces projets ? Pourquoi ne pas acheter le terrain plutôt que de le louer des sommes astronomiques ? N'est-ce pas parce que dans quelques années ces terres n'auront plus aucune valeur ?

Pourquoi mettre en opposition des communes avoisinantes usant de procédés commerciaux abusifs. "Ne réfléchissez pas trop, car sinon c'est un autre qui installera les éoliennes sur sa commune".

Pour toutes ces raisons et pour bien autre je me demande pourquoi on continue à installer des éoliennes qu'on sait si peu rentables et surtout si peu écologiques à long terme ?

J'aimerai des réponses écologiques à ce qui se passera lors du démantèlement de ces éoliennes ?

Je voudrai une réponse touristique et économique quand les touristes déserteront ces campagnes peuplées d'éoliennes ?

Je vous remercie de rendre une décision défavorable à ce projet.

Blandine Le François

Sujet: [INTERNET] Avis defavorable

De: Thibault de Mas Latrie <thibault.demaslatrie@gmail.com>

Date: 08/11/2021 21:51

Pour: pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Madame, monsieur,

Dans le cadre d'une sollicitation publique sur notre avis sur ce projet de parc éolien à courcome, je tiens à vous faire part de mon désaccord.

Habitant de Paizay Naudouin, j'ai ce sentiment d'encerclement par des piques autour de chez moi qui augmente fortement la sensation de stress. Le paysage nocturne se transforme en une immense clarté flashante entraînant des troubles du sommeil.

Par ailleurs, mon avis sur l'éolien est que c'est une erreur écologique majeur avec une augmentation des émissions de CO2 en France du fait du très mauvais rendement de la production éolienne qui oblige le démarrage de centrales thermiques au gaz pour compenser l'absence de production éolienne en cas d'absence de vent, alors que la France était jusqu'à maintenant championne dans le faible niveau de CO2 émis du fait du nucléaire et de l'hydroélectricité.

Merci de l'attention que vous porterez à mon mail

Thibault de mas latrie Paizay naudoin